



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-François Eliaou, député de l'Hérault, se félicite de l'adoption définitive du projet de loi de bioéthique

Avec l'adoption définitive du projet de loi de bioéthique, la majorité présidentielle tient sa promesse de campagne de 2017. Ce texte, fondé sur les **principes de dignité de la personne humaine, de l'autonomie de chacun et de la solidarité**, apporte des avancées majeures. Désormais, la loi :

- autorisera l'**assistance médicale à la procréation (AMP)** à toutes les femmes avec prise en charge par l'assurance maladie,
- assurera le **droit à l'accès aux origines** de tout enfant né d'une AMP avec tiers donneur,
- permettra l'établissement de la filiation des enfants nés d'une AMP grâce à la **reconnaissance conjointe** ;
- autorisera l'**autoconservation des gamètes**,
- encadrera les **recherches sur les cellules souches embryonnaires**...

Au cours des trois lectures à l'Assemblée nationale, Jean-François ELIAOU a pu faire adopter plusieurs amendements, concernant notamment la **prise en charge des enfants intersexes**, la médecine foetale, ou encore la **suppression du délai de réflexion** dans le cadre des interruptions médicales de grossesse, ainsi que les **recherches sur les gamètes et tissus germinaux des mineurs**.

Le député tient à saluer la tenue exemplaire des échanges avec ses collègues qui se sont déroulés dans le respect des convictions de chacun. Il est convaincu que ce texte reflète **l'équilibre nécessaire entre le progrès scientifique et nos principes éthiques**.

Contacts presse

Türkân ILHAN | Assemblée nationale | Paris
turkan.ilhan@clb-an.fr – 07.89.62.27.16 – 01.40.63.74.77

Edith SCHMITT | Permanence parlementaire | Gignac
contact@jeanfrancoiseliaou.fr – 07.87.64.22.29 – 04.67.02.68.10